

Département Haute-Savoie COMMUNE VALLORCINE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers 9
Séance du 21 mars 2023 23/03/08		Nombre de conseillers présents 8
		Nombre de suffrages exprimés 7
		procuration 1

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy Vallas, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-François DESHAYES, 1er Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		22 387,66		56 471,67		56 471,67
Opérations de l'exercice	4 361,12	10 611,00	22 117,67		26 478,79	10 611,00
TOTAUX	4 361,12	32 998,66	22 117,67	56 471,67	26 478,79	89 470,33
Résultats de clôture		28 637,54		34 354,00		62 991,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 361,12	32 998,66	22 117,67	56 471,67	26 478,79	89 470,33
RESULTATS DEFINITIFS		28 637,54		34 354,00		62 991,54

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance

[Signature]

Pour expédition conforme
Le Maire,



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

